

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, c'est une situation qui me préoccupe en effet, et j'ai l'intention d'entrer en communication avec l'Association canadienne de hockey amateur au cours des prochains jours, afin d'étudier la question et voir s'il y a lieu de prendre des mesures exceptionnelles, ou tout au moins additionnelles, à celles qui sont prises à l'heure actuelle à cet égard.

[Traduction]

M. John Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire au ministre sur le même sujet. Le ministre sait-il si le hockey amateur junior bénéficie de subventions fédérales qui pourraient lui être retirées si les organisateurs du hockey amateur junior ne sont pas prêts à supprimer la violence et à cesser d'encourager la brutalité dans notre sport national?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'habitude de procéder par menaces et par chantage avec les gens qui reçoivent de l'argent du gouvernement fédéral. Je crois qu'il y a des gens raisonnables et j'espère qu'en négociant et en discutant avec eux nous pouvons obtenir de meilleurs résultats qu'en les menaçant de leur retirer l'aide publique.

M. Fraser: Le ministre parle de chantage. Étant donné l'inquiétude manifeste du public devant ce qui se passe, je lui demande si les organisateurs du hockey amateur junior ne devraient pas être informés que l'État ne continuera pas de les aider avec l'argent des contribuables, à moins qu'ils mettent de l'ordre chez eux.

M. Lalonde: J'ai dit en français, avant que le député ne prenne la parole que j'espère rencontrer les représentants de l'Association canadienne de hockey amateur d'ici quelques jours pour discuter de cette question même. Je le répète, cependant, je pense que dans nos rapports avec les citoyens sérieux nous ne devons pas saisir la première occasion de les menacer de leur retirer l'aide publique parce qu'il existe de meilleurs moyens de dialoguer avec les gens.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LES ACCIDENTS DANS LES MINES DE CHARBON— DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre du Travail. Étant donné qu'on a révélé que dans les mines de charbon du Cap-Breton exploitées par la Société de développement du Cap-Breton, le taux d'accident a atteint le chiffre effrayant de 109 p. 100 en 1971 et de 90 p. 100 en 1972, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il n'a pas enquêté sur cette grave situation?

● (1150)

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, puis-je remercier le député de m'avoir donné préavis de sa question. Je voudrais lui signaler que les fonctionnaires de mon ministère collaborent très étroitement avec le patronat, les chefs ouvriers et d'autres à Devco depuis longtemps au sujet de la fréquence des accidents dont le député a parlé et qui est en effet très inquiétante. Divers efforts ont été faits. Je ne me plains pas d'un manque de collaboration, mais la fréquence des

[M. La Salle.]

accidents n'a pas fléchi, comme le révèlent les chiffres. Nous avons donc décidé de nommer un commissaire chargé de faire enquête à ce sujet. Nous préparons le mandat du commissaire avec la direction et les chefs ouvriers et nous obtenons leur collaboration sous ce rapport.

M. Muir: Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le ministre de sa réponse, mais je voudrais lui poser une question supplémentaire. Tout d'abord, quand croit-il que le commissaire sera nommé et entreprendra son enquête? Deuxièmement, étant donné qu'il y avait entre 2,600 et 3,000 employés en 1972 et que 2,300 accidents se sont produits dont 1,900 invalidants, le ministre dépêchera-t-il immédiatement des fonctionnaires de son ministère au Cap-Breton pour s'assurer que les normes de sécurité sont respectées et que le nombre de personnes estropiées et tuées sera réduit aussi rapidement que possible?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je répète qu'avant que le député ne signale cet état de choses à la Chambre, mon ministère avait déjà pris des mesures à ce sujet de concert avec d'autres ministères. Comme les négociations et les discussions n'ont pas réduit sensiblement la fréquence des accidents, voilà pourquoi j'ai décidé de nommer un commissaire chargé de faire enquête. Quand ces mesures seront-elles prises? Je peux simplement dire qu'elles le seront sur-le-champ. Je compte que la nomination sera faite d'ici quelques jours, sinon d'ici deux semaines.

M. Muir: Je regrette, monsieur l'Orateur, d'avoir de nouveau à faire perdre son temps à la Chambre, mais il s'agit d'une question extrêmement importante. J'aimerais poser une autre question supplémentaire au ministre. Il a parlé des efforts qu'il a faits, par l'intermédiaire de ses fonctionnaires et d'autres, pour réduire le nombre des accidents en recourant à la négociation. Quelle réaction a-t-il reçue de la Société de développement du Cap-Breton, et à quelle cause celle-ci attribue-t-elle l'énorme augmentation du nombre des accidents? Également, coopère-t-elle pour les réduire?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, le député connaît la situation, je crois, en ce qui concerne la Société de développement du Cap-Breton. Tout ce que je puis vous dire, c'est que nous ne pouvons pas nous plaindre d'un manque de collaboration de la part des administrateurs de la Devco ou, à vrai dire, des dirigeants syndicalistes. Je crois que ces deux groupes voudraient sincèrement réduire le nombre des accidents. De fait, il se peut que certains problèmes aient des causes très profondes et c'est pour cette raison que nous espérons qu'un commissaire d'enquête réussira à aller au fond des choses.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA PERQUISITION ILLÉGALE AU DOMICILE DE PAUL DESBIENS—LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Arnold Peters (Timiskaming): J'aimerais poser une question au solliciteur général, monsieur l'Orateur. J'ai soulevé il y a plusieurs semaines la question de l'entrée non autorisée de membres de la GRC dans l'appartement de M. Paul Desbiens qui, ont même pénétré dans la pièce où M^{me} Desbiens prenait son bain. Un fonctionnaire supérieur de la GRC de la région d'Ottawa a publiquement